

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAVES

Avenue Lagailoue

32220 LOMBEZ

## PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 27 avril 2011

**Délégués de la communauté de communes :** DAIGNAN Christian, POLIER Evelyne, BRAEM Bernard, CARLET Serge, TOURNAN J.Claude, LECLERCQ Dominique, MARTINAUD Vincent, TRAVERSE Michel, ORTIZ Isabelle, DARAN Arlette, REVEIL Thierry, DUTECH Yves, TOUZET Eric, LASSAVE Gilbert, LOUBON Jean, COT J.Pierre, BEYRIA Christine, DESPAX J.Pierre, GINESTET Stéphane, PIMOUNET Cédric, LABATUT Richard, MAGNOAC Martine, MORVAN J.Louis, BASSAT Marie-Thérèse, MAGNOUAC Christian, RIBES Bernard, COUSTET Michel, LACOMME Pierre, CHAUBET Serge, DARNAUD Michèle, BELIERES Suzanne, LAGARDE J-Georges, Ludovic DE MASCAREL DE LA CORBIERE, LAREE Guy, BEYRIA Carine, DAROLLES Jean, VIGNAUX Lilian, CARDE Bruno, BONNEFOI Thierry, BIAMOURET Léonce, DARAN Xavier, STEFFEN Michel, SCHINDLER Gérard, SANCERRY Alain, PERSOGLIA Michel, LAFFITEAU Alain, DECAMPS J.Pierre, LANCIEN Xavier, MARESTAING J.Marc, DAUBERT Bernard, BROCAS Bernard, CUGNO Patrick, FAURE Léo, GIROUSSENS Sandrine, DAMBIELLE Raymonde, SUDERIE Guy, GUIRAUD Francis, FORNELLI André, SANSAS Gérard, LIZAUTE Claude, CHAZE Pierre, BENEDET Xavier, BEZIAN J.Pierre, BISOGNANI M.Christine, BLANC J.François, FABRE Delphine, FACCA Jacques, MARQUET Marielle, ROUMIGUIE Pierre, SANTALUCIA Raymond, VILLATE Didier, LEFEBVRE Hervé, MAGNOAC Jean, ZAMUNER Michel, VIDAL Patrick, URIZZI Catherine, SOULA Joëlyne, BREOUS Mitrofan, GAYCHET J.Claude, TAULET Thérèse, LAPALU J.Marc, MARTRES Francis, BOUZIN Moïse, LASSIRE Daniel.

**Absents excuses :** CARDE Bruno, SCHINDLER Gérard, SANSAS Gérard.

**Procurations :** BRAEM Bernard, BEYRIA Christine, COT J.Pierre, LABATUT Richard, PIMOUNET Cédric, POLIER Evelyne, LAFFITEAU Alain, ROUMIGUIE Pierre, SANTALUCIA Raymond, VILLATE Didier, URIZZI Catherine.

### Adoption du procès verbal de la séance du 6 avril :

Monsieur TOURNAN observe que l'engagement de la commune de Cazaux concernant la prise en charge des dépenses liées à l'utilisation de la salle des fêtes par le Clae n'a pas été repris.

De plus il souhaite que soit mentionnée la position des vices présidents relative à ce dossier : ils s'étaient prononcés **contre**.

Monsieur Villate remarque que ce n'est pas en qualité de Président qu'il s'est porté candidat pour participer au comité de pilotage pour le projet de cuisine centrale mais en simple volontaire pour constituer un groupe.

Ces observations étant faites le procès verbal est adopté à l'unanimité.

## Vote du budget primitif 2011

Monsieur DUTECH présente la proposition de budget. Monsieur Loubon informe l'assemblée que ce document a été élaboré à partir des propositions remises par la commission voirie et discutées en commissions finances.

M. Dutech présente les éléments chiffrés du budget en précisant les principales évolutions par rapport à l'exercice précédent. L'ensemble des délégués ont été destinataires de toutes ces données.

Les dépenses réelles de fonctionnement qui s'élèvent à 2 894 396 € progressent par rapport à 2010 de 413 070 € soit + 16,6 %. Toutefois, cette augmentation doit être corrigée du reversement de fiscalité qui s'élève à 272 131 € ce qui ramène l'évolution des dépenses de fonctionnement par rapport à 2010 à 5,7 %. Ces dépenses comprennent : les charges à caractère général, les charges de personnel, les autres charges de gestion courante, les charges financières et le reversement de fiscalité (Il s'agit du Fonds national de garantie individuelle FNGIR). Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 3 523 524 € elles progressent par rapport à 2010 de 511 014 € soit + 17 %. Elles se décomposent : du produit des services, de la fiscalité directe. Le budget est présenté avec une hausse des taux de 5 % pour les 3 taxes ménages (TH, FB, FNB) et pour la cotisation foncière des entreprises hors ZAE (CFE). Pas d'augmentation pour la CFE en ZAE. Les recettes de fonctionnement comprennent également les dotations et participations versées par l'Etat ou d'autres organismes, le remboursement sur des charges de personnel et des recettes diverses.

Les dépenses réelles d'investissement qui s'élèvent à 3 661 873 € comprennent le remboursement du capital de la dette 530 000 € et les dépenses d'équipement 3 131 873 €. Parmi les dépenses d'équipement, un effort particulier a été porté sur la voirie avec 1 429 250 € de crédits inscrits après examen de la commission voirie et de la commission finances. Les autres crédits concernent essentiellement la construction de l'école de Lombez. Les recettes réelles d'investissement qui s'élèvent à 2 757 624 € comprennent : le fonds de compensation pour la TVA 500 387 €, les subventions d'équipement 462 762 € et les emprunts 1 714 167 €.

Le budget annexe voirie n'appelle pas de commentaire particulier. Les crédits 2011 correspondent sensiblement à ceux de 2010.

Le budget lotissement La Pouche 1 comprend le remboursement définitif du capital de la dette et le versement de l'excédent au budget de la Pouche 2. Ce budget sera clôturé en 2011. Le budget de la Pouche 2 comprend en dépenses : l'aménagement des lots, l'annuité de la dette, le déficit antérieur reporté et en recettes la vente d'un lot, des subventions, le reversement de l'excédent de la Pouche 1 pour 74 834 € et un emprunt éventuel de 74 304 €.

M. Dutech présente également les données relatives à l'endettement de la communauté de communes. L'annuité de la dette relative à l'exercice 2011 s'élève à 707 000 € soit + 104 844 € par rapport à 2010. Elle représente 80,6 € par habitant et 20 % des recettes réelles de fonctionnement. Le capital restant dû au 1er janvier 2011 s'élève à 5 097 289 € soit 581 € par habitant. Il représente 1,44 années de recettes de fonctionnement.

Concernant le budget de la ZA La Pouche II, Monsieur Morvan informe l'assemblée des demandes en cours :

Monsieur CHARLAS souhaite acquérir le lot n°14 pour construire une salle de sport

Il indique en outre qu'en début d'année Monsieur CHAUMIEN de Puylausic a réservé le lot n° 6 de cette même zone pour un projet de salle de sport également. Il doit faire connaître sa décision fin juin.

Monsieur Morvan fait remarquer que ces deux projets sont en concurrence ce qui rend la situation délicate, mais la priorité sera donnée au premier qui concrétisera.

En ce qui concerne le lot n° 4, l'acte de vente devrait être signé avec Monsieur PEREZ au mois de juin.

La discussion relative au budget est engagée.

Madame Fabre s'interroge : comment peut-on inscrire 1 400 000 euros en voirie ? Quelles seront les priorités ?

Monsieur Larée répond que tout ne sera pas fait, certains travaux nécessitent des études préalables et cela prend du temps. Il informe que se sera d'ailleurs son remplaçant qui continuera le travail puisqu'il confirme qu'il démissionnera du poste de Vice Président d'ici quelques temps.

En ce qui concerne le programme voirie, il confirme que la commission voirie a retenu l'ensemble du programme présenté, mais il indique ne pas avoir été informé des travaux à réaliser sur Lombez et Samatan.

De plus, il interroge le président. Comment un camion de la Communauté de Communes a-t'il été envoyé à Tournan, livrer des cailloux chez un particulier ? Qui a donné l'ordre ?

Monsieur Loubon répond que ce n'est pas lui qui a donné cet ordre. La question restera sans réponse.

Monsieur Despax remarque que, concernant les emprunts voirie il a toujours été préconisé de les faire sur 8 ans. Pourquoi la communauté n'assume-t-elle pas cette réalité et prévoit encore des emprunts sur 12 ans ? Monsieur Dutech répond qu'en effet, compte tenu du poids de l'annuité les emprunts voirie sont réalisés sur 12 ans.

Madame Magnoac observe que le matériel voirie se dégrade, or il n'est pas prévu de renouvellement d'engin.

Monsieur Loubon note que c'est un vrai problème, la communauté devra faire un choix concernant les travaux de voirie elle ne pourra pas tout faire.

Il estime que le PATA doit être privilégié, ainsi dans le budget 2011 il est prévu de confier une partie du débroussaillage à une entreprise privée.

Monsieur Bezian remarque que le programme voirie est très ambitieux ; la dette va encore augmenter. Monsieur Loubon répond que ce programme a été proposé par la commission voirie et que pour une partie il reprend les crédits inscrits en 2010 pour les communes de Lombez et Samatan compte tenu du fait que les travaux n'ont pas été réalisés en 2010.

Monsieur Facca demande : que va devenir l'emprunt fait pour financer la toiture de l'école maternelle de Lombez quand il y aura la nouvelle école ?

Monsieur Loubon répond : quand la commune reprendra le bâtiment il est évident qu'elle reprendra l'emprunt pour son solde.

Monsieur Facca demande encore : si on fait ce programme voirie si important que devient le projet de cuisine centrale communautaire ?

Monsieur Loubon estime qu'il faut se donner les moyens pour y arriver. Il faut trouver des pistes pour rentabiliser cette cuisine et travailler avec d'autres.

Monsieur Dutech quant à lui estime que cette cuisine centrale n'est pas réalisable compte tenu de la situation financière de la communauté.

Monsieur Loubon propose de passer au vote qui se déroulera à bulletin secret.

Par :

- 25 voix POUR
- 51 voix CONTRE
- 5 BLANCS

Le budget primitif 2011 de la communauté de communes du Savès n'est pas voté.

Monsieur Loubon prend acte du résultat et demande à monsieur Dutech d'informer les élus concernant la procédure.

Monsieur Dutech informe que tout d'abord le projet de budget sera remis en préfecture.

Il appartient désormais au préfet de saisir la chambre régionale des comptes qui transmettra une proposition de budget.

Le préfet par arrêté rendra ce budget exécutoire.

Durant cette période le président peut régler les dépenses de fonctionnement mais pas d'investissement. De plus les subventions ne peuvent être versées.

### **Questions diverses**

Monsieur Loubon informe l'assemblée qu'il assistera demain 28 avril à une réunion de la commission départementale de coopération intercommunale pour une première ébauche du schéma, il semblerait que la communauté de communes des Côteaux de la Gimone ait manifesté son intention de rejoindre la communauté de communes de Gimont. Par ailleurs Puylausic, Garravet et Gaujac intégreraient notre communauté.

La séance est levée à 23h30.